

16 Provinces

Haut-Ogooué/Département de la Lébombi-Léyou/Environnement et santé/
13e réunion du Cadre de concertation formalisé de Moanda

La mise en œuvre des recommandations en bonne voie



Les travaux étaient dirigés par le président de la plate-forme, Wilfried Mbeng (au premier plan).



Les partenaires sociaux de la Comilog étaient aussi de la partie.



Une vue des participants.

Claude-Médard MINKO

Moanda/Gabon

L'ÉVALUATION de l'impact environnemental de l'exploitation du manganèse sur la ville de Moanda a donné lieu, le 9 novembre dernier, à la 13e rencontre du Cadre de concertation formalisé de cette localité, dirigé par son président, Wilfried Mbeng. L'ordre du jour portait sur l'adoption du compte-rendu de la 12e réunion tenue le 24 septembre 2015 ; l'évaluation globale de l'ensemble des recommandations issues des études épidémiologiques ; la suite à donner aux recommandations des ministères de l'Agriculture,

de l'Eau et de l'Énergie, et la présentation des recommandations des études épidémiologiques aux conseillers municipaux, départementaux ainsi qu'aux responsables des confessions religieuses.

Le Cadre de concertation formalisé est, faut-il rappeler, une plate-forme regroupant, d'une part, les représentants de la Compagnie minière de l'Ogooué (Comilog), les élus nationaux et locaux et, d'autre part, les ministères des Mines, de l'Environnement, du Travail, de la Santé, de l'Énergie et de l'Agriculture. Sa mission est de contrôler et d'évaluer la mise en œuvre des 24 recommandations issues des études épidémi-

logiques, subdivisées en quatre rubriques.

D'abord les recommandations 1 à 8, traitant de la question environnementale. Notamment, la réhabilitation du lit de pollution de la rivière Moulili, et celle du plateau Bangombe, après exploitation, par des mesures appropriées pour favoriser la revégétation des surfaces. Cette rubrique intègre aussi les recommandations consistant à goudronner la route menant à la gare ferroviaire ; améliorer le système de traitement des rejets aqueux et gazeux de la cheminée du Centre industriel de Moanda (Cim) ; mettre en place une gestion globale des eaux et, enfin, à améliorer la gestion des ordures mén-

gères à Moanda.

Sur ces 8 recommandations, seule celle relative à l'adduction d'eau (relevant du ministère de l'Eau et de l'Énergie) dans la zone, du fait de la forte activité minière et des risques de pollution de la nappe phréatique, reste non-résolue jusqu'à ce jour. Le reste des points étant en cours de réalisation ou déjà livrés. C'est le cas de la rivière Moulili, où 11 millions de tonnes de résidus de manganèse ont été retirés de son lit. A cela s'ajoute le bitumage de la route de la gare, la construction d'une décharge moderne à quatre blocs, rétrocedée à la mairie de Moanda par la Comilog, depuis 2016.

EQUIPES-CADRES •

Concernant les travailleurs de la Comilog, les recommandations 9 à 15 relatives à l'hygiène et à la sécurité en zone minière ont été entièrement réalisées par l'entreprise. Par contre, les recommandations 16, 17, 18 et 19 concernant les populations de la rivière Moulili et de la gare ferroviaire de Moanda demeurent non-réalisées. Mais, compte tenu de la forte activité minière dans la zone, le ministère de l'Énergie devait favoriser l'adduction de l'eau dans ces zones, afin d'éviter que les riverains ne s'approvisionnent dans les cours d'eau et autres rivières. Ce qui, du reste, est aussi le cas de l'encadrement et de l'orientation des activités

agricoles hors des zones d'exploitation du manganèse au niveau de la gare, qui relèvent de la responsabilité des ministères de l'Environnement et de l'Agriculture.

Enfin, au niveau de l'action politique, sanitaire et sociale, les recommandations 20 et 21 relatives à la mise en place du Cadre de concertation formalisé de toutes les parties concernées, et la réalisation d'une enquête épidémiologique pour évaluer l'impact sanitaire de l'exposition des populations au risque environnemental créé, ont été réalisées. D'autres recommandations (22 à 24) liées à la politique intérieure, sanitaire et sociale, sont en attente de la mise en place des équipes-cadres.

Ngounié/Département de la Douya-Onoye/Mouila/Education/Circonscription scolaire Ngounié-centre

Surveillants généraux et secrétaires administratifs édifiés sur leurs rôles et missions



Joseph Bakouévagui (d) a expliqué...



... aux surveillants et secrétaires...



... ce qu'ils doivent savoir dans l'exercice de leurs fonctions.

Félicien NDONGO

Mouila/Gabon

APRÈS les directeurs d'écoles, le tour est revenu dernièrement aux surveillants généraux, leurs adjoints et aux secrétaires administratifs des établissements de la circonscription scolaire Ngounié-centre, d'être reçus par le chef de ce bassin pédagogique, Joseph Bakouévagui, dans l'enceinte de l'école publique Mouila "A". A l'ordre du jour, la présentation de ces différents membres de

l'administration scolaire, les attributions ou compétences d'un surveillant ou d'un secrétaire administratif, et l'observance des principes d'éthique et de déontologie.

Joseph Bakouévagui et les directeurs d'écoles se sont, à tour de rôle, présentés à l'assistance. Histoire de se connaître, tant les rencontres entre ces personnels sont peu fréquentes, ceux-ci passant le plus clair de leur temps dans leurs écoles respectives.

Le chef de la circonscription a, par ailleurs, fait référence aux différents décrets, notamment celui

numéro 289/PR/MEN du 4 avril 1995 portant création des fonctions de surveillant général et de surveillant général adjoint d'école primaire, des attributions et des missions de ces derniers. En revanche, le décret sur les secrétaires administratifs n'a pas encore abouti.

Aussi, est-il reconnu que dans ses missions, le surveillant général (SG) assiste le directeur dans la gestion administrative. Autrement dit, il gère les entrées et sorties des élèves et des enseignants et accomplit des tâches administratives, pédagogiques

et sociales. Ainsi, dans tous les cas, a rappelé M. Bakouévagui, le SG assure l'application du règlement intérieur. Il est chargé de la mise à jour des tableaux d'affichages, de la discipline scolaire et détient le cahier d'événements quotidiens, etc.

En outre, le SG a des attributs pédagogiques qui lui permettent de préparer le conseil des maîtres, régler et vérifier si les enseignants sont en classe. De même, les enseignants nommés aux fonctions de surveillants peuvent, en cas de nécessité, être chargés de mission d'enseigne-

ment de l'école de leur affectation.

Pour sa part, le secrétaire administratif (SAD) est chargé de coordonner les activités du secrétariat du directeur. Il prépare aussi les actes administratifs, ventile l'information à l'école, tout comme il gère les archives et aide le chef d'établissement dans les tâches administratives.

Avant de clôturer la réunion, Joseph Bakouévagui a aussi rappelé l'obligation de l'observance de l'éthique et de la déontologie chez les SG et SAD. Ils doivent, par exemple, s'interdire de se trouver en

état d'ébriété au sein de l'établissement. Ils sont, par contre, tenus de cultiver l'esprit d'équipe en ayant à l'esprit le langage administratif.

A l'issue de cette rencontre, les surveillants généraux, leurs adjoints et les secrétaires administratifs n'ont pas manqué d'exprimer leur satisfaction, d'autant que nombreux parmi eux, bien qu'exerçant depuis plusieurs années déjà, n'avaient encore bénéficié d'aucun renforcement de capacités s'agissant de leurs rôles et missions au sein des établissements scolaires.